

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DDCT 101 Subventions (206 000 €) à neuf associations, conventions et avenants à conventions au titre de la prévention, mise à l'abri et la lutte contre la traite des êtres humains.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à neuf associations au titre de la prévention, mise à l'abri et la lutte contre la traite des êtres humains et signature de conventions et d'avenants ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 25.000 € est attribuée à l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS) (26501) pour les actions menées par le Service Insertion Jeunes (SIJ) de mise à l'abri, de prévention des conduites à risque notamment prostitutionnel, d'accompagnement socio-éducatif et d'insertion des jeunes en situation de vulnérabilité, d'exclusion sociale, (2018_03142). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25 000 € est attribuée à l'association Altaïr (20400) pour ses actions d'hébergement à l'hôtel d'un public concerné par la prostitution avec pour objectif l'arrêt de la prostitution grâce à un accompagnement social personnalisé en vue

d'accès à l'autonomie (2018_03263). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 25 000 € est attribuée à l'association Aux captifs, la libération (17393) pour son projet d'ouverture d'un lieu d'accueil pour les personnes en situation de prostitution et la conduite de ses ateliers de mobilisation et de préparation à l'insertion (2018_03675). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention triennale correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 25 000 € est attribuée à l'association Charonne (16992) pour ses actions d'accueil, de mise à l'abri et d'accompagnement social, juridique et administratif sur l'Espace Femmes du CAARUD 18 de l'association (2018_02074). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle correspondant au projet subventionné

Article 5 : Une subvention d'un montant de 9 000 € est attribuée à l'association Equipes d'action contre le proxénétisme (EACP) (63501) pour ses actions d'écoute téléphonique 7/7 et 24/24 et d'accompagnement dans la réinsertion des personnes désireuses de sortir de la prostitution, ou en danger de prostitution (2018_06283). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention d'un montant global de 35 000 € est attribuée à l'association Foyer Jorbalan (20596) à hauteur de 25 000 € pour les actions menées au centre d'hébergement à Paris dédié à l'accueil sécurisé des personnes identifiées en tant que victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et du proxénétisme et l'accompagnement global conduit par son équipe pluridisciplinaire.(2018_01985). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné. Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée au titre du dispositif d'hébergement expérimental et innovant visant à offrir une prise en charge adaptée aux victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle engagées dans une procédure judiciaire (2018_06445).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 45 000 € est attribuée à l'association Les Amis du bus des femmes (19600) pour son travail auprès des personnes de la rue, particulièrement les femmes prostituées, afin de défendre et promouvoir leurs droits et dignité. L'association conduit un accompagnement personnalisé pour le retour à l'emploi et la mise en place d'un parcours d'insertion professionnelle des personnes souhaitant arrêter la prostitution (2018_03592). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle correspondant au projet subventionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association L'amicale du Nid (19821) pour ses actions visant à identifier, nommer et accompagner les mineur.e.s confié.e.s à l'ASE et victimes de la prostitution (2018_03704). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association Accompagnement Lieux d'Accueil Carrefour éducatif et social (20023) pour son travail de mise à l'abri et de protection des victimes de traite, de proxénétisme, de prostitution et le renforcement d'un pôle ressources pour les professionnels en lien avec les personnes victimes

de traite (2018_00529). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle correspondant au projet subventionné.

Article 10 : La dépense correspondante, s'élevant à 206 000 €, sera imputée au chapitre 65, nature 65748, fonction 3, destination 3410001, (Observatoire égalité femmes-hommes) exercices 2018 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO